



CC des Deux Rives (Siren : 248200016)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Valence
Arrondissement	Castelsarrasin
Département	Tarn-et-Garonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	24/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Michel BAYLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue du général Vidalot
Numéro et libellé dans la voie	BP 75
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	82400 VALENCE D'AGEN
Téléphone	05 63 29 92 00
Fax	05 63 29 92 01
Courriel	info@cc-deuxrives.fr ; pascal.brajoux@cc-deuxrives.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 254
Densité moyenne	56,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 28

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
82	Auvillar (218200087)	975
82	Bardigues (218200103)	294
82	Castelsagrat (218200327)	581
47	Clermont-Soubiran (214700676)	386
82	Donzac (218200491)	1 043
82	Dunes (218200509)	1 243
82	Espalais (218200541)	412
82	Gasques (218200657)	420
82	Golfec (218200723)	998
82	Goudourville (218200731)	991
47	Grayssas (214701138)	134
82	Lamagistère (218200897)	1 157
82	Le Pin (218201390)	126
82	Malause (218201010)	1 163
82	Mansonville (218201028)	290
82	Merles (218201093)	218
82	Montjoi (218201309)	168
82	Perville (218201382)	129
82	Pommevic (218201416)	578
32	Saint-Antoine (213203581)	221
82	Saint-Cirice (218201580)	165
82	Saint-Clair (218201606)	281
82	Saint-Loup (218201655)	520
82	Saint-Michel (218201663)	232
82	Saint-Paul-d'Espis (218201705)	601
82	Saint-Vincent-Lespinasse (218201754)	254
82	Sistels (218201812)	221
82	Valence (218201861)	5 453

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif

La communauté de communes assure une partie de l'assainissement : - la réalisation des schémas d'assainissement des communes non pourvues au 1er janvier 2002 - la réalisation des réseaux collectifs d'assainissement sur les communes non encore équipées au 1er janvier 2002. Les extensions des réseaux existants, réalisés soit par les communes, soit par la communauté de communes des deux Rives, restent de la compétence des communes comme leur entretien. - La collecte, le traitement et l'élimination des boues des stations d'épuration

- Assainissement non collectif

La communauté de communes assure le suivi de l'assainissement non collectif prévu à titre obligatoire par la loi du 3 janvier 1992 dite Loi sur l'eau

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de la protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie La communauté de communes exerce l'entretien des cours d'eau

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

La communauté de communes des deux Rives assurera la maîtrise d'ouvrage et la gestion de la maison de santé de pôle des deux Rives à Valence d'Agen

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels suivants : - le conservatoire de la ruralité et des métiers d'autrefois de Donzac - la halte-garderie de Valence d'Agen - la crèche de Golfech - le centre de formation - Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs suivants : - les piscines de Golfech et de Valence d'Agen - le golf d'Espalais - le squash d'Auvillar - l'anneau de roller de Valence d'Agen - les installations sportives du collège Jean Rostand

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Création et aménagement des écoles maternelles et primaires du périmètre de la communauté de communes des deux Rives

- Activités péri-scolaires

La communauté de communes assure la gestion des services existants : - centre de vacances et de loisirs de Gâches - école communautaire de musique

- Activités culturelles ou socioculturelles

la communauté de communes, dans le cadre du développement culturel intervient par le biais de subventions au milieu associatif local dans le cadre d'animations ponctuelles et événementielles liées aux loisirs ou à la culture

- Activités sportives

la communauté de communes, dans le cadre du développement sportif, intervient par le biais de subventions au milieu associatif sportif local dans le cadre du soutien aux clubs ou aux sportifs dont la dimension et les résultats les font sortir du seul cadre communal pour leur donner une dimension communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

La communauté de communes continue d'assurer par délégation du conseil départemental la gestion des services des transports à la demande.

- Transport scolaire

La communauté de communes prend en charge la participation des familles aux frais de transports scolaires dans les conditions définies par le conseil communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants : - création, aménagement et entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

La communauté de communes, dans le cadre du développement touristique, intervient : - directement pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire sur les sites consécutifs à l'implantation de la centrale électronucléaire : lac de Bergon à Lamagistère et lac de Gauran à Espalais, La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement social

la communauté de communes exerce la compétence relative à la production ou à l'amélioration des logements HLM menées par les organismes opérateurs, y compris par les garanties d'emprunt, les communes restant quant à elles tenues de mettre à disposition les seules emprises foncières

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

La communauté de communes met en oeuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

- Acquisition en commun de matériel

- NTIC (Internet, câble...)

La communauté de communes est compétente pour : - l'étude et mise en place d'un système d'alerte automatique de la population faisant appel aux technologies de l'information et de la communication - l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, notamment de haut débit, conformément à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

- En matière d'incendie et de secours, la communauté de communes prend en charge, en lieu et place des communes, les contributions communales et dotations de transfert. - Soutien aux politiques territoriales dans le cadre de contrats de projets, suivant les conditions définies par le conseil communautaire - Préservation du patrimoine historique et de caractère, dans les conditions définies par le conseil communautaire, pour : les églises classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; le petit patrimoine rural de caractère (lavoirs, moulins, pigeonniers,...) dans une démarche conventionnelle avec d'autres collectivités en complément des subventions allouées par celles-ci - Services à la population : la communauté de communes continue d'assurer la gestion du chenil - fourrière de Golfech Dotation de solidarité : Conformément à l'article 97 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, une dotation de solidarité est instituée au profit des communes membres. Cette dotation, arrêtée chaque année par le conseil communautaire, est calculée sur la base des critères suivants : - bases fiscales - nombre d'élèves scolarisés - la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes Autres interventions : la communauté de communes pourra intervenir, pour le compte des communes membres ou de collectivités, associations ou particulières par le biais de prestations de service

dans les domaines présentant un lien avec son objet. La communauté pourra par ailleurs exercer, pour le compte d'une commune membre, d'une collectivité ou d'un autre établissement public de coopération intercommunale, un mandat de maîtrise d'ouvrage public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
82	Syndicat mixte enlèvement et élimination des ordures ménagères groupement moyenne Garonne (258200658)	SM fermé	80 181
82	syndicat mixte du bassin aval de l'Arrats (200039899)	SM fermé	20 763
82	PETR Garonne-Quercy-Gascogne (200060523)	SM fermé	133 906
82	Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique (200061257)	SM ouvert	184 667
82	syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou (258200674)	SM fermé	29 828
82	Syndicat mixte du bassin de la Grande Séoune (258200328)	SM fermé	28 066
47	S.M. d'Entretien et Rénovation des Berges du bassin versant des deux Séoune (254701535)	SM fermé	26 599

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)